

Xtrackers NASDAQ 100 UCITS ETF

Supplément du Prospectus

Le présent Supplément contient des informations sur le Xtrackers NASDAQ 100 UCITS ETF (le « **Compartiment** »), un compartiment de Xtrackers (IE) plc (la « **Société** »), une société d'investissement de type ouvert, sous forme de société d'investissement à capital variable avec responsabilité séparée entre les compartiments, régie par le droit irlandais et autorisée par la Banque centrale d'Irlande (la « **Banque centrale** »).

Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus, ne doit pas être distribué sans être accompagné de celui-ci (hors destinataires précédents du prospectus de la Société daté du 15 juin 2023 (le « Prospectus »)) et doit être lu conjointement avec le Prospectus.

Xtrackers (IE) plc

En date du 15 juin 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Compartiment est un ETF (fonds indiciel coté en bourse). Les Actions du Compartiment sont transférables en totalité aux investisseurs et seront cotées à des fins de négociation sur une ou plusieurs bourses.

CONDITIONS DES ACTIONS REPRÉSENTANT DES PARTICIPATIONS DANS LE COMPARTIMENT

Objectif d'Investissement

L'Objectif d'Investissement du Compartiment est de suivre la performance, avant commissions et charges, de l'Actif sous-jacent, l'indice NASDAQ 100 Index (l'« **Indice de Référence** »). L'Indice de Référence est conçu pour refléter la performance d'actions de sociétés de 100 des plus grandes actions non financières américaines et internationales cotées sur le NASDAQ Stock Market. De plus amples informations concernant l'Indice de Référence figurent à la section « Description générale de l'Actif sous-jacent ».

Politique d'Investissement

Pour tenter d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment adoptera une Politique d'Investissement Direct. Rien ne permet d'assurer que l'objectif d'investissement du Compartiment sera en réalité atteint.

Le Compartiment visera à répliquer ou à suivre, avant commissions et charges, la performance de l'Indice de Référence en détenant un portefeuille de titres de participation comprenant tout ou un nombre significatif de titres compris dans l'Indice de Référence (les « **Titres sous-jacents** »). Le Compartiment est géré selon une approche passive et est un Compartiment à Réplication complète (tel que décrit dans le Prospectus à la rubrique « *Compartiments à Investissement Direct suivant une approche passive* »). Des informations complètes sur la composition du portefeuille du Compartiment seront publiées quotidiennement sur le site Internet www.Xtrackers.com.

Les Titres sous-jacents sont cotés ou négociés sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus et les Titres sous-jacents sont achetés par le Compartiment auprès d'un courtier ou d'une contrepartie négociant sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus.

Tel que décrit de façon plus détaillée à la section « Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés » ci-après et dans le Prospectus, le Compartiment peut également investir dans des titres qui ne sont pas des composants de l'Indice de Référence et/ou dans des instruments financiers dérivés (« **IFD** ») relatifs à un ou des composant(s) de l'Indice de Référence, à des fins de gestion efficace de portefeuille, lorsque lesdits titres et/ou IFD présentent un profil risque/rendement similaire à celui de l'Indice de Référence, à un composant de l'Indice de Référence ou à un sous-ensemble de composants de l'Indice de Référence.

Le Compartiment peut investir dans des actifs liquides à titre accessoire qui peuvent inclure des dépôts garantis et/ou non garantis et/ou des parts ou titres d'autres OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif qui poursuivent une stratégie de marché monétaire/numéraire ou qui sont liés à l'Indice de Référence ou des composants de l'Indice de Référence.

Les investissements et actifs liquides que le Compartiment peut détenir à titre accessoire seront évalués, avec les éventuelles commissions et charges, par l'Agent administratif à chaque Date d'évaluation pour déterminer la Valeur Liquidative du Compartiment conformément aux règles spécifiées dans le Prospectus.

La valeur des Actions du Compartiment est liée à l'Indice de Référence, dont la performance peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Les investisseurs doivent dès lors être conscients que la valeur de leur investissement est susceptible tant de se déprécier que de s'apprécier et doivent accepter le fait que rien ne garantit qu'ils récupéreront leur investissement initial. Le rendement perçu par les Actionnaires variera en fonction de la performance de l'Indice de Référence.

Le Compartiment n'a pas de Date finale de rachat. Cependant, les Administrateurs peuvent décider de liquider le Compartiment conformément aux conditions précisées dans le Prospectus et/ou les Statuts.

Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés

Le Compartiment peut utiliser des techniques et des instruments liés aux valeurs mobilières conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale en tant que de besoin et aux conditions stipulées dans le Prospectus et le présent Supplément en matière de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment ne peut souscrire des opérations de prêt de titres à des fins de gestion efficace de portefeuille que conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale, le cas échéant, et aux conditions stipulées dans le Prospectus.

Le Compartiment peut également investir dans des IFD sous réserve des conditions et limites préconisées par la Banque centrale en matière de gestion efficace de portefeuille, tels que décrits dans le Prospectus. Pour plus de détails sur les IFD que le Compartiment peut utiliser, veuillez vous reporter à la section intitulée « Utilisation d'instruments dérivés par les Compartiments à Investissement Direct », qui est énoncée dans le Prospectus.

La Société utilise un processus de gestion des risques qui lui permet d'évaluer précisément, de surveiller et de gérer à tout moment les risques liés aux positions du Compartiment sur les IFD ainsi que leur contribution au profil de risque global du portefeuille d'actifs du Compartiment. Sur simple demande, la Société transmettra des informations complémentaires aux Actionnaires concernant les méthodes utilisées pour gérer les risques, y compris les limites quantitatives appliquées et toute évolution récente des caractéristiques de risque et de rendement des principales catégories d'investissement du Compartiment concerné.

Calcul du risque global

Le Compartiment utilisera l'approche par les engagements pour évaluer le risque global du Compartiment et veiller à ce que le recours aux instruments dérivés par le Compartiment reste dans les limites spécifiées par la Banque centrale. Le risque global sera calculé quotidiennement. Bien que le Compartiment puisse recourir à l'effet de levier au moyen des IFD, tout effet de levier ne dépassera pas 100 % de la Valeur Liquidative du Compartiment.

Restrictions d'Investissement

Les restrictions d'investissement générales précisées dans la section « Restrictions d'Investissement » du Prospectus s'appliquent au Compartiment.

En outre, le Compartiment investira au maximum 10 % de ses actifs en parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC afin de conserver son éligibilité aux investissements à l'actif des OPCVM régis par la Directive sur les OPCVM.

Les Administrateurs pourront imposer d'autres restrictions d'investissement en tant que de besoin, sous réserve qu'elles soient compatibles ou dans l'intérêt des Actionnaires, afin de se conformer aux lois et réglementations des pays où se trouvent ces Actionnaires. Les restrictions d'investissement concernées seront incluses dans un Supplément mis à jour.

Emprunt

La Société ne peut emprunter, pour le compte du Compartiment, que 10 % maximum de la Valeur Liquidative du Compartiment, à condition que cet emprunt soit provisoire. Les actifs du Compartiment peuvent être grevés en garantie pour ces emprunts.

Avertissement particulier en matière de risque

Les investisseurs sont priés de noter que le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital et que le capital investi n'est ni protégé ni garanti. Les investisseurs engagés dans ce Compartiment doivent être aptes et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Concentration de l'Indice de Référence

Le marché que l'Indice de Référence cherche à représenter se caractérise par une forte concentration dans un ou plusieurs secteurs. Par conséquent, les investisseurs sont informés que toute évolution politique ou économique spécifique à un pays ou que tout changement des conditions qui affectent les secteurs concentrés peuvent avoir une incidence négative sur les performances de l'Indice de Référence et du portefeuille de valeurs mobilières ou sur d'autres actifs éligibles détenus par le Compartiment.

Les investisseurs seront également exposés à certains autres risques décrits à la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs potentiels dans le Compartiment doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature du Compartiment, ainsi que la mesure de leur exposition aux risques associés à l'investissement dans le

Compartiment et doivent étudier s'il est opportun pour eux d'investir dans le Compartiment.

L'investissement dans le Compartiment peut être adapté aux investisseurs disposant de connaissances et d'expérience en matière de placement dans ce type de produit financier, et qui comprennent et sont en mesure d'évaluer sa stratégie et ses caractéristiques pour prendre une décision d'investissement éclairée. En outre, ils doivent disposer d'un flux de trésorerie libre et disponible à des fins d'investissement et chercher à acquérir une exposition aux titres qui composent l'Indice de Référence. Comme la Valeur Liquidative par Action du Compartiment peut fluctuer et que sa valeur peut baisser, l'investissement dans le Compartiment doit être considéré comme adapté pour les investisseurs recherchant un rendement à moyen ou long terme. Cependant, les investisseurs potentiels doivent être préparés et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Le Prospectus comprend des déclarations en matière de fiscalité liée au droit et aux pratiques en vigueur dans la juridiction concernée à la date de rédaction du Prospectus. Les déclarations ne donnent que des orientations générales aux investisseurs potentiels et aux Actionnaires et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal à leur intention. Il est par conséquent conseillé aux Actionnaires et investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers professionnels concernant tout investissement dans le Compartiment, en particulier eu égard à leur situation fiscale et à leur taux d'imposition, qui peuvent évoluer dans le temps.

Politique en matière de dividendes

Le Compartiment n'envisage pas de verser de dividendes à l'égard des Actions de catégorie « 1C ».

Informations générales liées au Compartiment

Devise de référence	USD
Heure limite d'acceptation	Désigne l'heure limite pour les ordres de souscription et de rachat, soit 16 h 30 heure de Dublin le Jour de Transaction correspondant.
Classification des fonds (InvStG)	Fonds en actions, pourcentage cible minimum de 70 %.
Volume minimum du Compartiment	50 000 000 USD
Période de règlement	Désigne une date jusqu'à sept Jours ouvrables après le Jour de Transaction ¹
Prêt de titres	Oui
Agent de prêt de titres	Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de son siège de Francfort et de ses succursales de Londres et New York.
Allocation de commission de prêt de titres	L'Agent de prêt de titres se verra verser une commission pour les services fournis en rapport avec toute Transaction de prêt de titres.
Revenu issu du prêt de titres	Dans la mesure où le Compartiment recourt au prêt de titres pour réduire les coûts, le Compartiment recevra finalement 70 % des revenus connexes générés ; 15 % seront alloués au Gestionnaire de Portefeuille Délégué et l'Agent de prêt de titres recevra les 15 % restants. Pour faciliter cette répartition, le Compartiment recevra initialement 85 % des revenus connexes générés, dont une part reviendra au Gestionnaire de Portefeuille Délégué. L'Agent de prêt de titres agit en qualité d'agent de la Société eu égard aux transactions de prêt de titres et le Gestionnaire de Portefeuille Délégué assure des services de surveillance des risques pour la Société en lien avec les transactions de prêt de

¹ Si un Marché important est fermé à la négociation ou au règlement tout Jour ouvrable durant la période comprise entre le Jour de Transaction donné et la date de règlement prévue (incluse), et/ou que le règlement dans la devise de référence du Compartiment n'est pas disponible à la date de règlement prévue, les délais de règlement indiqués dans le présent Supplément peuvent être reportés sous réserve de la limite réglementaire portant sur les périodes de règlement et égales à 10 Jours ouvrables à compter de l'Heure limite d'acceptation. La Société de Gestion peut déterminer d'autres heures à sa discrétion, qui seront communiquées sur le site Internet www.Xtrackers.com

titres. Étant donné que le partage du revenu issu du prêt de titres n'augmente pas les coûts d'exploitation du Compartiment, il a été exclu des chiffres figurant dans la section « Commissions et charges » ci-dessous.

Marché important Désigne un Marché important à réplification directe.

Description des Actions

	« 1C »
Code ISIN	IE00BMFKG444
Identifiant de sécurité allemand (WKN)	A2QJU3
Devise	USD
Date de lancement	21 janvier 2021
Montant minimum d'investissement initial	50 000 Actions
Montant minimum d'investissement supplémentaire	50 000 Actions
Montant minimum de rachat	50 000 Actions
Commissions et charges	
Commission de la Société de Gestion	Jusqu'à 0,10 % par an
Commission de plate-forme	Jusqu'à 0,10 % par an
Commission globale	Jusqu'à 0,20 % par an
Frais de transaction du Marché Primaire	Applicables
Frais de Transaction	Applicables
Niveau d'écart de suivi anticipé	Jusqu'à 1,00 % par an

Lorsque le Compartiment investit dans un ETF « lié », le gestionnaire de l'ETF ne peut facturer des frais de souscription ou de rachat en rapport avec l'investissement. Un ETF est considéré comme un ETF lié lorsque la Société et l'ETF sont tous deux gérés, directement ou par délégation, par la même société ou lorsque la Société de Gestion est liée par une gestion commune ou un contrôle commun, ou par une importante participation directe ou indirecte, vis-à-vis de la société de gestion de l'ETF. Le niveau maximum de la Commission de gestion d'investissement qui peut être facturé à l'égard du Compartiment est stipulé ci-avant et le niveau maximum de la Commission de gestion d'investissement qui peut être facturé par chacun des ETF dans lesquels le Compartiment investit ne dépassera pas 1,10 % par an de la Valeur Liquidative de chacun de ces compartiments. Des informations détaillées sur ces commissions figureront également dans le rapport annuel de la Société.

La présente section, intitulée « Commissions et charges », doit être lue conjointement à celle intitulée « Commissions et charges » dans le Prospectus.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIF SOUS-JACENT

La présente section dresse un bref aperçu de l'Indice de Référence. Elle résume les caractéristiques principales de l'Indice de Référence et n'en constitue pas une description exhaustive. En cas de divergence entre le résumé de l'Indice de Référence dans la présente section et la description complète de celui-ci, la description complète prévaudra. Les informations concernant l'Indice de Référence sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessous à la section « Informations complémentaires ». Ces informations peuvent varier en tant que de besoin et les modifications seront décrites sur ledit site Internet.

Description Générale de l'Indice de Référence

L'Indice de Référence est administré par Nasdaq Inc. (l'« **Administrateur de l'Indice** »).

L'Indice de Référence est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière flottante qui reflète la performance des actions des sociétés de 100 des plus grandes actions non financières américaines et internationales cotées sur le NASDAQ Stock Market, devant respecter certains critères d'éligibilité et de liquidité, notamment le fait que ses composants soient répertoriés comme des sociétés non financières selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark* (ICB) de FTSE International Limited. De plus amples informations concernant les critères d'éligibilité et de liquidité sont disponibles sur la page <https://indexes.nasdaqomx.com/>

L'Indice de Référence est calculé en dollars américains sur la base des cours de clôture quotidiens.

L'Indice de Référence est un indice de rendement total net. Un indice de rendement total net calcule la performance des composants de l'indice en considérant que tous les dividendes et distributions sont réinvestis après déduction de toutes les taxes applicables.

La composition de l'Indice de Référence est révisée annuellement et rééquilibrée trimestriellement. Elle peut également être rééquilibrée à tout autre moment où cela est jugé nécessaire aux fins de préserver l'intégrité de l'Indice de Référence.

Informations complémentaires

De plus amples informations sur l'Indice de Référence, sa méthodologie générale, les filtres, le processus de notation, les sous-secteurs et thèmes ou sous-thèmes éligibles, la composition, le calcul et les règles de révision et de rééquilibrage périodiques sont disponibles sur la page <https://indexes.nasdaqomx.com>

IMPORTANT

Le Compartiment n'est pas parrainé, cautionné, vendu ni promu par Nasdaq, Inc. ou ses filiales (Nasdaq et ses filiales sont appelées les « **Sociétés** »). Les Sociétés n'apportent aucune garantie quant à la légalité ou la compatibilité du Compartiment, ni en ce qui concerne l'exactitude ou l'adéquation des descriptions et des informations le concernant. Les Sociétés n'émettent aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Compartiment ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement dans des valeurs mobilières en général ou dans le Compartiment en particulier, ou quant à la capacité de l'indice NASDAQ 100 à répliquer la performance générale du marché des actions. La seule relation entre les Sociétés et la Société (« **Preneur de licence** ») réside dans l'octroi de licence d'utilisation de la marque Nasdaq®, ainsi que de certains noms commerciaux des Sociétés et de l'Indice NASDAQ 100 qui est déterminé, composé et calculé par le Nasdaq sans en référer au Preneur de licence ou au Compartiment. Nasdaq n'est pas tenu de prendre en considération les besoins du Preneur de licence ou des propriétaires du Compartiment lors de la détermination, de la composition ou du calcul de l'Indice NASDAQ 100. Les Sociétés ne sont pas responsables ni parties prenantes de la détermination du calendrier, des prix ou des quantités du Compartiment à émettre, ou encore de la détermination ou du calcul de l'équation en vertu de laquelle les actions du Compartiment doivent être converties en numéraire. Les Sociétés n'ont pas de devoirs en matière d'administration, de commercialisation ou de négociation du Compartiment.

LES SOCIÉTÉS NE GARANTISSENT PAS L'EXACTITUDE ET/OU LE CALCUL ININTERROMPU DE L'INDICE NASDAQ 100 OU DE TOUTE DONNÉE CONNEXE. LES SOCIÉTÉS N'ÉMETTENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS QU'OBTIENDRONT LE PRENEUR DE LICENCE, LES PROPRIÉTAIRES DU COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, DU FAIT DE L'UTILISATION DE L'INDICE NASDAQ 100 OU DE TOUTES DONNÉES QU'IL PEUT CONTENIR. LES SOCIÉTÉS N'ÉMETTENT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE ET DÉCLINENT PAR LA PRÉSENTE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE QUELCONQUE DE L'INDICE NASDAQ 100 OU DE TOUTES DONNÉES QU'IL PEUT CONTENIR. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS LES SOCIÉTÉS NE SAURAIENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE TOUTE PERTE DE PROFITS OU DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, MÊME SI LA POSSIBILITÉ D'UN TEL DOMMAGE A ÉTÉ PORTÉE À LEUR CONNAISSANCE.